AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0150
FR0010417345-FS0116

5 février 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 février 2026, la société Janus Henderson Investors US LLC[1] (151 Detroit Street, Denver, Colorado 80206, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 15 459 843 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,69% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Contrôlée par Janus Henderson Group plc. La société Janus Henderson Investors US LLC a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 271 536 865 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.